

LE P'TIT BONJOUR



Développement durable : reverdir l'avenir

C'est dans le cadre de la convention signée cet été entre la commune et l'association *Prom'haies* que près de 300 mètres de haies ont vu le jour le 6 mars dernier à Chabanas et aux Betoules. Cette opération a mobilisé le service *Parcs et jardins*, deux intervenants de *Prom'haies* mais aussi les bénévoles de l'association *ADN* et les élus du conseil municipal d'enfants. La semaine suivante, c'est le potager municipal de l'île de Chaillac qui a reçu la plantation de 223 arbres fruitiers collectés par Aline Varinot lors du défi *Sport Planète* qu'elle a réalisé. Organisée par l'ASSJ-ODS, cette plantation a vu la participation des écoles de sport de Saint-Junien toujours très mobilisées pour la protection de l'environnement.

LE DÉFI Cadre de vie D'UNE VILLE PLUS PROPRE

Sommaire

- *La propreté : un enjeu majeur*
- *La Parenthèse à la rencontre des habitants*
- *Le point sur le déploiement de la fibre*

Depuis plusieurs mois, un certain relâchement se fait sentir dans le respect dû à l'espace public avec notamment la multiplication des dépôts sauvages et des déjections canines sur les trottoirs. Des comportements certes minoritaires mais qui nuisent quotidiennement au bien-être de tous. La municipalité, qui s'est engagée dans un programme de rénovation et de verdissement du centre-ville, a décidé de réagir. Les élus et les différents services de la commune ont ainsi défini des priorités pour agir immédiatement :

- le traitement des petits déchets jetés aux sols, des mégots
- les déjections canines, les fientes de pigeons,
- les points de dépôts sauvages d'ordures ou d'encombrants,
- la propreté des abords des éco-points ou des containers de regroupement
- le dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus,
- les stationnements abusifs.

A terme, un règlement de voirie verra le jour. Il a toutefois été décidé de mettre en place rapidement des actions concrètes pour lutter contre ces nuisances.

Pour rappel, la commune dispose déjà de deux balayeuses aspiratrices de voirie, une petite, en charge de l'hyper-centre, qui passe une fois par semaine et une plus grande qui effectue sept circuits sur l'agglomération. Elle va se doter très rapidement d'un troisième aspirateur.

Afin de l'utiliser, un partenariat avec l'ESAT des Seilles est à l'étude afin de mettre en place des binômes entre ses personnels et les personnels municipaux.

Il ne s'agit cependant que de la première étape d'un travail de longue haleine pour associer la population et les services de la commune pour retrouver une ville propre et donc plus belle.



Carton rouge

Le montant d'un certain nombre d'amendes est fixé par la loi. C'est ainsi que les déjections sur la voie publique sont punies d'une contravention de **135 euros**.

Il en est de même pour les dépôts sauvages. A noter que si ces infractions sont effectuées à l'aide d'un véhicule, il s'agit d'un délit passible du tribunal correctionnel.

Le stationnement gênant est passible d'une amende de **35 euros** et le stationnement très gênant d'une amende de **135 euros** (passages piétons, trottoirs, pistes cyclables, places réservées aux personnes handicapées).

À LA RENCONTRE DES HABITANTS

Centre social La Parenthèse

Les agents du centre social La Parenthèse vont à la rencontre de la population pour faire connaître constamment ce service et ce qu'il propose : de l'aide aux devoirs, des ateliers de cuisine, de gym, de bricolage, de couture ; des sorties pour les adultes, les adolescents ou les enfants ; un groupe de parole pour les parents ; des permanences administratives ; du conseil et de l'écoute. Concrètement, les agents ont ciblé différents lieux comme le centre-ville, les quartiers de Fayolas et de Bellevue-de-Glane, où ils s'adressent directement aux passants. Des temps à destination des adolescents sont également prévus aux abords des établissements scolaires.

« Les gens n'imaginent pas forcément la grande diversité de ce que nous mettons en place. La Parenthèse s'adresse à l'ensemble des habitants, des plus jeunes aux plus anciens, sans exclusive dans un bel esprit de solidarité et de bénévolat » explique Bernard Beaubreuil, adjoint au maire en charge de la politique de la ville et de la cohésion sociale.

Pendant les vacances de printemps, ils ont également décidé de proposer des animations de rue avec la réalisation d'un four solaire pour les adultes et des ateliers de création d'impressions végétales pour les plus jeunes. Ces animations se dérouleront durant 4 journées. Elles impliqueront bien entendu des habitants bénévoles engagés dans la vie du centre social. L'idée d'une animation en centre-ville est également à l'étude pour faire connaître la grande richesse de ce que propose La Parenthèse.

Centre social La Parenthèse du O - Fayolas bât O / La Parenthèse de la Glane - 12 Av. de Précoin / 07 61 64 42 75



» VITE DIT »

Réception des aînés

Tous les Saint-Juniauds âgés de 65 ans sont conviés au repas annuel des aînés le dimanche 2 juin.

Pour y participer, il convient de s'inscrire, du 8 au 19 avril, auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) au premier étage du centre administratif Martial-Pascaud muni de son livret de famille ou d'une carte d'identité (il est également nécessaire de présenter un justificatif de domicile s'il s'agit d'une première inscription). Contact : 05 55 43 06 82.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin, il est nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Cette inscription peut être réalisée en ligne jusqu'au mercredi 1^{er} mai sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 ou jusqu'au vendredi 3 mai en vous rendant à la mairie. Un justificatif de domicile et d'identité vous seront demandés.

Un samedi en famille le 4 mai

Le 4 mai, La Mégisserie organise son 3^e samedi en famille.

Le programme

10h - Un matin au ciné. Petit-déjeuner au Ciné-Bourse suivi de la projection du court métrage *La légende de Saint-Procope* de Jiri Trnka et du film *Le Cirque* de Chaplin (tarifs du Ciné-Bourse).

12h - Pique-nique partagé à La Mégisserie, pour se rencontrer et partager un moment ensemble.

14h - Atelier d'initiation au théâtre burlesque (3 euros par personne)

14h30 - Atelier d'initiation au stop motion - animation à partir d'objets - (3 euros par personne)

De 14h à 17h - La tribu s'amuse à la Halle aux grains. Différents espaces offriront des jeux en bois et des coins lecture, des créations d'attrape-rêves. Une malle aux trésors sera installée, une visite du jardin des 12 lunes et la réalisation d'une fresque géante et collective seront également proposées.

16h30 - Goûter

17h30 - Spectacle *Morphé* par la compagnie Le K. Un clown au nez noir nous convie à un voyage étonnant où s'enchaînent époques et personnages dans un décor magique et en-

chanteur. (13 euros plein tarif, 6 euros tarif réduit, 4 euros tarif enfant, 10 euros pour un adulte et un enfant).

Informations et réservations au 05 55 02 87 98.

Le pont Robinet a été restauré

Dans le cadre de la restauration de son patrimoine, la commune a confié à la société SO-TEC, la réhabilitation du pont Robinet fragilisé par des fissures. Ce chantier d'un montant de 39 059 euros et dont le résultat est particulièrement réussi s'est achevé début mars.

Cet ouvrage est à découvrir ou redécouvrir à la limite entre Saint-Junien et Saint-Martin de Jussac.

Service Etat civil

Le service Etat civil - Affaires générales - Elections sera fermé jeudi 11 avril de 10h à 12h.



UN BUDGET DE TEMPS DE CRISE

Finances

Le budget 2024 a été construit dans un contexte très contraint, avec des charges de fonctionnement courantes qui augmentent beaucoup plus rapidement que les recettes. La section de fonctionnement ne parvient à s'équilibrer que grâce au résultat de fonctionnement reporté de 2023 (4 083 981 €). Elle s'équilibre ainsi à 19 781 799 € en dépenses et en recettes, l'ensemble des recettes réelles se montant à 15 651 950 €.

Le conseil municipal n'augmentera pas les taux d'imposition

Conformément à la décision du conseil municipal prise à l'issue du débat d'orientation budgétaire, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Pour autant, les contribuables verront une hausse de leur imposition en raison de l'augmentation des bases prévue par la loi de finances (+ 3,9 %) mise en place par le gouvernement.

Les dépenses de fonctionnement seront lourdement affectées par le non-paiement, sur leur exercice de rattachement, des factures de gaz du dernier trimestre 2022 et de celles de 2023. Cette situation n'est pas du fait de la Commune mais de la multiplication de contrats successifs avec le fournisseur due

aux augmentations de tarifs

L'ensemble des charges réelles (hors opérations d'ordre) s'établira à 15 466 000 €.

Les dépenses les plus importantes concernent les charges de personnel (9 844 000 €), les charges à caractère général (4 261 700 € qui incluent l'entretien et la réparation de biens immobiliers et mobiliers, une partie des travaux de voirie...) et les charges de gestion courante (1 165 800€ comprenant les subventions de fonctionnement aux associations pour 545 000 € et au CCAS pour 217 900 €).

Ces prévisions budgétaires permettront un virement de 3 453 996 € à la section d'investissement. Cette dernière s'équilibrera alors à 6 542 714 €.

Le budget d'investissement est donc d'un niveau raisonnable. Les principaux projets pour cet exercice concerneront les travaux de voirie, la finalisation du tour de la collégiale, les renouvellements de matériels pour le bon fonctionnement des services et l'entretien de bâtiments (dont les écoles).

A titre d'exemple, la maintenance et la réhabilitation des bâtiments, du mobilier et du matériel coûtera 533 951 € ; l'investissement en matière d'éducation, du restaurant scolaire, de la petite enfance et de l'animation sera

de 700 667 € ; 1 329 879€ sera consacré aux équipements sportifs et plus d'1,2 million aux espaces verts, à la renaturation du centre-bourg, à la voirie et à l'éclairage public. L'investissement pour la mise en place du système de vidéo-protection sera quant à lui de 225 000 €.

Le budget d'investissement reste d'un niveau raisonnable pour la commune

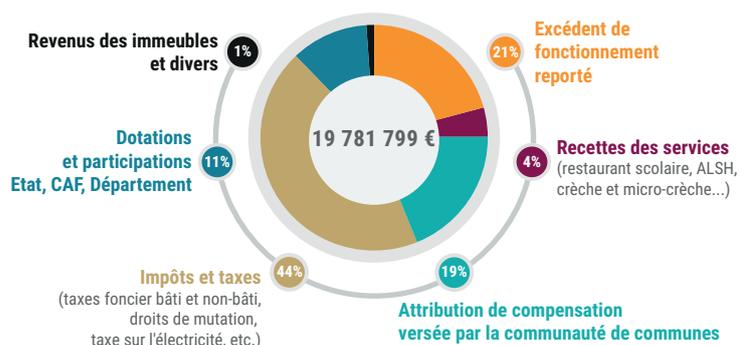
S'ils sont actuellement anticipés, certains projets sont conditionnés aux réponses de l'Etat, du Département et de la Région concernant les demandes de subventions qui ont été formulées. Il s'agit :

- de la réhabilitation du terrain de sport synthétique,
- du système de vidéoprotection,
- de la renaturation / végétalisation du centre-ville
- de la station de renforcement musculaire au parc municipal des sports.

Au final, les investissements se poursuivent mais la situation budgétaire des communes devient de plus en plus difficile et Saint-Junien n'échappe pas à la règle. Une situation qu'a pris très au sérieux la municipalité pour l'élaboration de ce budget.

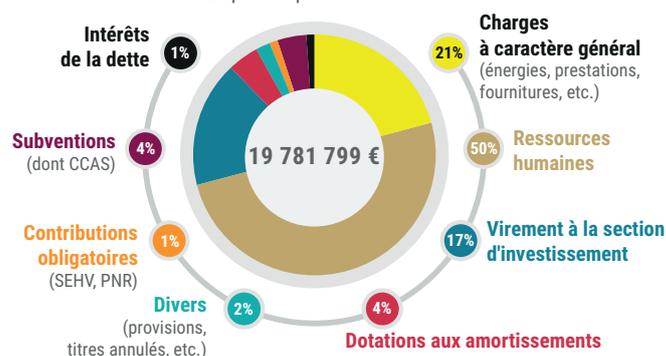
Fonctionnement

Recettes prévisionnelles



Fonctionnement

Dépenses prévisionnelles



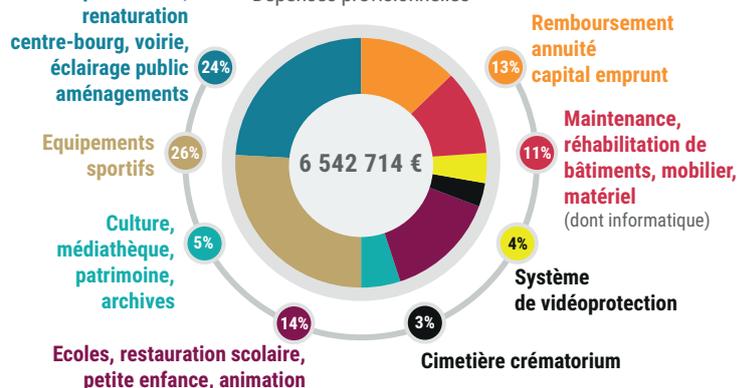
Investissement

Recettes prévisionnelles



Investissement

Dépenses prévisionnelles



»» EDITO ««

Tous les sondages montrent que les mairies sont les interlocutrices privilégiées des habitants. Ce contact direct est indispensable. Nos accueils du public sont réalisés par des agents. Nous ne sommes ni numériques, ni digitalisés. C'est une caractéristique essentielle des mairies que de pratiquer la proximité pour répondre à vos demandes le plus rapidement et le plus efficacement possible.

J'ai la conviction que cette proximité au quotidien relève de ma responsabilité de maire. Accueillir, écouter, renseigner, agir, voici les points sur lesquels je souhaite m'engager. Vous avez peut-être déjà eu l'occasion de me croiser dans les rues. Sachez que je vais poursuivre cette manière de faire.

J'ai donc clairement l'intention d'aller à votre rencontre. Je sais que les questions de la vie quotidienne ne manquent pas. Et je ne pratiquerai pas la langue de bois. Ainsi la propreté de la ville vous tient à cœur. J'ai bien l'intention de prendre le problème à bras le corps. Sachez que les amas de sacs poubelles durant le week-end me choquent autant que vous.

Bien sûr, l'indiscipline de certains de nos concitoyens est évidente. Confondre un point de collecte avec la déchetterie en jetant des canapés usagés ou des montagnes de cartons constitue une véritable incivilité. Et cela est inadmissible. Manque d'informations, ignorance volontaire, je veux me saisir de ces problèmes et y apporter des solutions. Mais j'ai besoin de chacune et chacun d'entre vous pour mener à bien ces actions.

- Hervé Beaudet -

»» TRIBUNE ««

La Giboire et Les Goulas : le temps de la justice

Notre collectif Énergie citoyenne a vivement déploré la vente par la municipalité du site de **La Giboire sur l'île d'Oléron** (4 hectares pour 250 000 euros) en novembre 2022 et du terrain des **Goulas en centre-ville** à côté de la gendarmerie (9 hectares pour 300 000 euros) en mai 2023.

Les raisons de notre opposition n'ont pas été entendues à l'époque par la majorité et, aujourd'hui encore, malgré nos demandes, **le nouveau Maire refuse de revenir sur ces deux décisions** pour le moins critiquables...

Toujours transparents sur nos actions, nous tenions à vous informer du dépôt par notre groupe de deux **requêtes auprès du Tribunal administratif de Limoges** afin de faire annuler les délibérations de vente.

En effet, sans entrer dans le détail de nos différents et nombreux arguments, nous estimons que **les projets de cession de ces biens ne sont pas conformes au droit** et que les informations qui nous ont été transmises en tant qu'élus municipaux ont été plus qu'insuffisantes...

Faire le choix d'intenter ces recours en justice n'a pas été chose facile. Cependant, nous considérons que le droit ne peut être indéfiniment bafoué. C'est une question démocratique majeure. Pour nous. Pour vous. Pour Saint-Junien.

Les procédures d'instruction sont en cours. **Il revient désormais au juge de trancher.**

Notre site internet : www.energie-citoyenne-saint-junien.fr
Pour nous contacter : energie-citoyenne@laposte.net ou 06 82 48 44 71

Yoann Balestrat, Frank Bernard, Corinne Guillot, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud.

LA FIBRE SE DÉPLOIE INTERNET

Comme prévu, Orange va tenir les engagements pris dans le cadre du dispositif AMEL qui lie l'opérateur avec le département de la Haute-Vienne et les collectivités locales, la communauté de communes Porte océane du Limousin sur notre territoire.

Cet engagement prévoyait le branchement de 68 000 prises en Haute-Vienne d'ici la fin de l'année 2024 dont 6 500 à raccorder pour la commune de Saint-Junien (11 700 sur la POL). A l'heure actuelle l'ensemble des 26 armoires prévues est déjà installé.

Les trois derniers secteurs, dont l'hyper-centre, seront déployés d'ici la

fin de l'année. Pour savoir si votre adresse est couverte et où en sont les travaux vous concernant, vous pouvez renseigner votre adresse sur le site <https://reseaux.orange.fr> et ainsi suivre en temps réel le déploiement de la fibre.

Rappelons qu'une fois les armoires installées, le déploiement est gelé pendant trois mois pour que l'ensemble des opérateurs puisse se positionner et proposer des offres sur le secteur concerné.

Quoi qu'il en soit l'installation de la fibre sera achevée à la fin de l'année et il s'agit d'une excellente nouvelle !



»» AGENDA ««

Mardi 9 avril : Le bouche-à-oreille.

Echange sur vos coups de coeur culturels. Médiathèque - De 14h à 16h. Gratuit sur inscription au 07 60 92 49 20.

Vendredi 12 avril : Gouter-lecture en famille animé par Anne-Claude Charriau dans le cadre de *Faites des livres*. Médiathèque - 16h45.

Samedi 13 avril : Bric-à-brac de l'association pour le développement de la région Piopio Mangai (République Démocratique du Congo). Salle Amédée Burbaud - De 9h à 18h.

Dimanche 14 avril : Flora Troc des Amis des Fleurs. Place Lacôte - De 9h30 à 12h.

Du mardi 16 au dimanche 28 avril : Exposition des oeuvres (peintures, sculptures) de Germaine Charrannac. « Couleurs et terres, de la figuration à l'abstraction ». Halle aux grains - De 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h.

Mercredi 17 avril : Ludothèque éphémère. Espace culturel Laurentine Teillet - De 14h à 18h.

Dimanche 21 avril : Les Puces de Saint-Junien. Cœur de ville. Informations au 06 45 90 31 49.

Dimanche 28 avril : Vide-grenier de l'école de l'ASSJ Rugby. Place du Champ de foire - De 8h à 19h. 3€/m (5m minimum). Renseignements au

06 23 82 52 58. Restauration et buvette.

Dimanche 28 avril : Bourse aux antiquités militaires organisée par l'ASSJ Tir. Salle des congrès du Châtelard - De 9h à 17h. Entrée 3€ - Gratuit pour les -16 ans. Renseignements et réservations pour les exposants au 06 71 57 84 36. Buvette et repas.

Dimanche 28 avril : Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation. Stèle des Héros et Martyrs de la Résistance et de la déportation, en haut du champ de foire - 11h.

Lundi 29 avril : Don du sang. Salle Amédée-Burbaud - De 15h à 19h. Rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

Du 29 avril au 12 mai : Exposition du photo vidéo club. Halle aux Grains. Tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30.

Les membres du club exposent 4 à 6 photos sur un thème de leur choix et une photo sur le thème "titres de film".

Dimanche 5 mai : Marché de printemps des Amis des Fleurs. Place Lacôte.

Dimanche 5 mai : Vide-greniers de l'école Joliot-Curie. Champ de foire.

Programmation de la Mégisserie sur la-megisserie.fr et du Ciné-Bourse sur www.cinebourse.fr